



## PLAN CLIMAT-AIR-ÉNERGIE TERRITORIAL



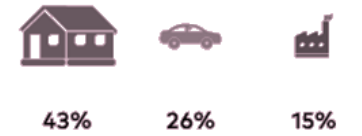
AMÉLIORER LA QUALITÉ DE L'AIR AVEC  
UNE ZONE À FAIBLES ÉMISSIONS (ZFE-m)



# Les sources de pollution de l'air



Particules PM10



Particules PM2.5



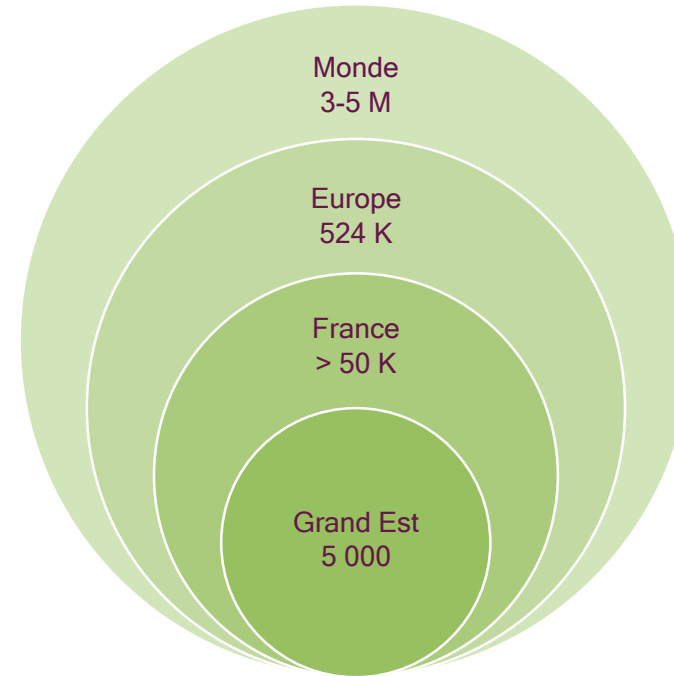
Oxydes d'azote NO<sub>x</sub>



# Les conséquences sur la santé



Nombre de décès :



- ▶ 1ère cause de morbidité d'origine environnementale
- ▶ 1ère cause environnementale de cancers
- ▶ **Surmortalité BPCO de 40%** dans le Grand Est par rapport au niveau national

Sources : OMS, Agence Européenne pour l'Environnement, Santé Publique France, Ministère de la Santé

# Plan d'Action pour la Qualité de l'Air

Intégré au PCAET (Plan Climat Air Énergie Territorial) du Grand Nancy

**Axe 1 Réduire les polluants atmosphériques à la source pour diminuer la pollution de fond**

 Zone à Faibles Émissions – mobilités , Fonds Air Bois, ...

**Axe 2 Limiter l'exposition de la population à la pollution de l'air**

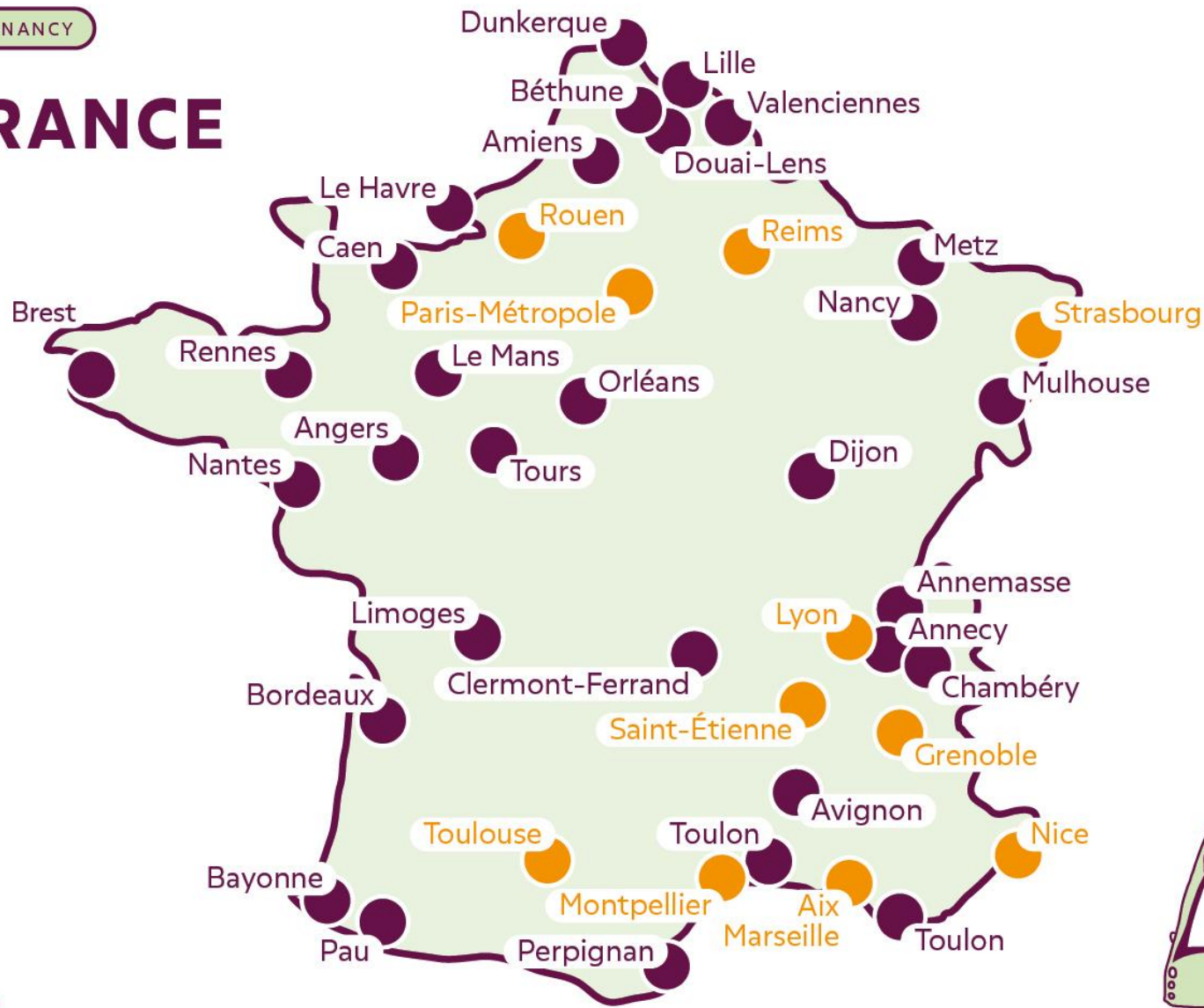
**Axe 3 Sensibiliser aux enjeux de la qualité de l'air et donner les clés pour agir**

**Axe 4 Consolider la connaissance des enjeux propres au territoire de la Métropole**

# LES ZFE EN FRANCE

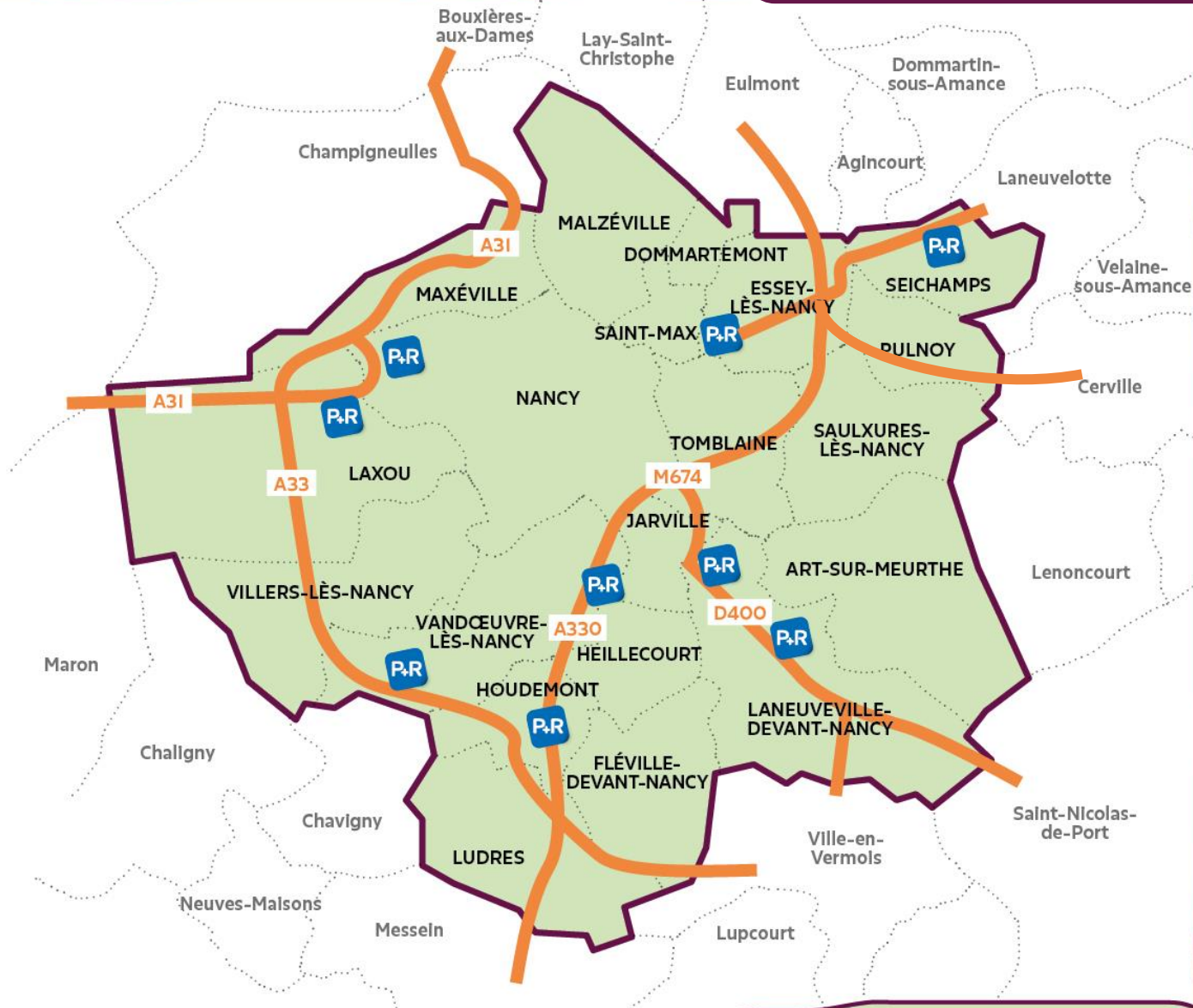
## LÉGENDE

- ZFE en 2023 ●
- ZFE en 2025 ●



# LE PÉRIMÈTRE DE LA ZFE-m

- LÉGENDE
- Périmètre ZFE-m (Grand Nancy) 
  - Axes routiers **non compris** dans la ZFE 
  - Parking-relais existants 



# MISE EN PLACE D'UNE ZFE MESURÉE AU 1<sup>er</sup> JANVIER 2025

## TEMPORALITÉ

PERMANENTE  
7j/7  
24h/24

1<sup>er</sup> Janv 2025

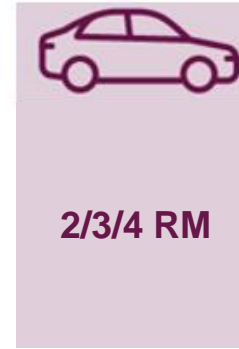
ZONE



PL + DE 18 ANS  
VUL DIESEL 24 ANS  
VUL ESSENCE + 27 ANS

1<sup>er</sup> Janv 2028

ZONE










VL DIESEL 27 ANS  
VL ESSENCE + 31 ANS  
2 RM 23 ANS



Projections de véhicules concernés immatriculés GN :  
459 VUL (2%) et 194 PL (10%) en 2025,  
927 VL (<1%) en 2028

# Classification des véhicules en application des articles L. 318-1 et R. 318-2 du code de la route

Classe	2 ROUES, TRICYCLES ET QUADRICYCLES À MOTEUR	VOITURES	VÉHICULES UTILITAIRES LÉGERS	POIDS LOURDS, AUTOBUS ET AUTOCAR
	Véhicules électriques et hydrogène			
	Véhicules gaz Véhicules hybrides rechargeables			

Classe	DATE DE PREMIÈRE IMMATRICULATION ou NORME EURO							
	2 ROUES, TRICYCLES ET QUADRICYCLES À MOTEUR	VOITURES		VÉHICULES UTILITAIRES LÉGERS		POIDS LOURDS, AUTOBUS ET AUTOCAR		
		Diesel	Essence	Diesel	Essence	Biodiesel	Diesel	Essence
	<b>EURO 4 et 5</b> À partir du : 1 <sup>er</sup> janvier 2017 pour les motocycles 1 <sup>er</sup> janvier 2018 pour les cyclomoteurs	-	<b>EURO 5 et 6</b> À partir du 1 <sup>er</sup> janvier 2011	-	<b>EURO 5 et 6</b> À partir du 1 <sup>er</sup> janvier 2011	<b>EURO VI</b> A partir du 1 <sup>er</sup> janvier 2014	-	<b>EURO VI</b> À partir du 1 <sup>er</sup> janvier 2014
	<b>EURO 3</b> du 1 <sup>er</sup> janvier 2007 au : 31 décembre 2016 pour les motocycles 31 décembre 2017 pour les cyclomoteurs	<b>EURO 5 et 6</b> À partir du 1 <sup>er</sup> janvier 2011	<b>EURO 4</b> du 1 <sup>er</sup> janvier 2006 au 31 décembre 2010	<b>EURO 5 et 6</b> À partir du 1 <sup>er</sup> janvier 2011	<b>EURO 4</b> du 1 <sup>er</sup> janvier 2006 au 31 décembre 2010		<b>EURO VI</b> À partir du 1 <sup>er</sup> janvier 2014	<b>EURO V</b> du 1 <sup>er</sup> octobre 2009 au 31 décembre 2013
	<b>EURO 2</b> du 1 <sup>er</sup> juillet 2004 au 31 décembre 2006	<b>EURO 4</b> du 1 <sup>er</sup> janvier 2006 au 31 décembre 2010	<b>EURO 2 et 3</b> du 1 <sup>er</sup> janvier 1997 au 31 décembre 2005	<b>EURO 4</b> du 1 <sup>er</sup> janvier 2006 au 31 décembre 2010	<b>EURO 2 et 3</b> du 1 <sup>er</sup> octobre 1997 au 31 décembre 2005	<b>EURO V</b> du 1 <sup>er</sup> octobre 2009 au 31 décembre 2013	<b>EURO V</b> du 1 <sup>er</sup> octobre 2009 au 31 décembre 2013	<b>EURO III et IV</b> du 1 <sup>er</sup> octobre 2001 au 30 septembre 2009
	<b>Pas de norme tout type</b> du 1 <sup>er</sup> juin 2000 au 30 juin 2004	<b>EURO 3</b> du 1 <sup>er</sup> janvier 2001 au 31 décembre 2005	-	<b>EURO 3</b> du 1 <sup>er</sup> janvier 2001 au 31 décembre 2005	-	<b>EURO IV</b> du 1 <sup>er</sup> octobre 2006 au 30 septembre 2009	<b>EURO IV</b> du 1 <sup>er</sup> octobre 2006 au 30 septembre 2009	-
	-	<b>EURO 2</b> du 1 <sup>er</sup> janvier 1997 au 31 décembre 2000	-	<b>EURO 2</b> du 1 <sup>er</sup> octobre 1997 au 31 décembre 2000	-	<b>EURO III</b> du 1 <sup>er</sup> octobre 2001 au 30 septembre 2006	<b>EURO III</b> du 1 <sup>er</sup> octobre 2001 au 30 septembre 2006	-
<b>Non classés</b>	<b>Pas de norme tout type</b> Jusqu'au 31 mai 2000	<b>EURO 1 et avant</b> Jusqu'au 31 décembre 1996	<b>EURO 1 et avant</b> Jusqu'au 31 décembre 1996	<b>EURO 1 et avant</b> Jusqu'au 30 septembre 1997	<b>EURO 1 et avant</b> Jusqu'au 30 septembre 1997	<b>EURO I, II et avant</b> Jusqu'au 30 septembre 2001	<b>EURO I, II et avant</b> Jusqu'au 30 septembre 2001	<b>EURO I, II et avant</b> Jusqu'au 30 septembre 2001



# La vignette Crit'Air



## Comment s'équiper de sa vignette Crit'Air ?

- **Site officiel [certificat-air.gouv.fr](http://certificat-air.gouv.fr) (attention aux nombreux sites frauduleux) :**

- Commande directement en ligne

ou

- Téléchargement du formulaire à imprimer et à envoyer par courrier

OU

- **Mairies du Grand Nancy ou MHDD :**

Récupération d'un formulaire papier à envoyer par courrier

- **Téléphone :**

0 800 97 00 33 (numéro vert gratuit)

3,81 (prix de la vignette + frais d'envoi à domicile)

Valable pendant toute la durée de vie du véhicule

Commande par lots pour les flottes de véhicules

## Le contrôle

**Verbalisation possible** (art. R411-19-1 & R318-2 §III du Code de la route) **pour** :

- L'absence d'identification du véhicule par un CQA (vignette Crit'Air)
- Le non-respect de la réglementation ZFE (circulation ou stationnement avec un véhicule possédant un CQA Crit'Air 5 ou Non Classé)
- L'apposition d'un CQA ne correspondant pas aux caractéristiques du véhicule

Sanction : contravention de classe 3 pour les VP et VUL (68€) et de classe 4 pour les PL (135€)

**/!\ Le contrôle du respect des règles de la ZFE ne fait pas partie des motifs pour procéder à une interception.**

Ce contrôle ne pourra se faire qu'à l'occasion d'une interception pour un autre motif, ex : infraction liée à la sécurité routière, vérification de la sobriété du conducteur, de la validité de son permis, de l'état mécanique de son véhicule...

**Contrôle humain dans un premier temps** (l'État annonce un contrôle automatisé pour fin 2026)

# Offre de conseil à la mobilité

Auprès de l'ALEC (Agence Locale de l'Énergie et du Climat) Nancy Grands Territoires

Conseil personnalisé, neutre et gratuit

Sous forme de rendez-vous physiques ou téléphoniques

Ouvert à tous les professionnels et particuliers majeurs

- Conseil sur les modes de déplacement
- Proposition d'alternatives à la voiture individuelle
- Information sur les aides financières (locales, régionales, nationales)
- Aide au montage des dossiers de demande d'aides
- Aide au dépôt des demandes de dérogations

# Aides de la Métropole à la conversion ou à l'adaptation de véhicules (rétrofit)

## Professionnels

01/2025

Siège social, établissement ou succursale dans la Métropole du Grand Nancy

- Micro-entreprises
- Entreprises de moins de 20 salariés
- Associations
- SCI, professions libérales, coopératives d'activités et d'emplois, commerçants non sédentaires
- Communes du GN

## Particuliers

01/2026

Résidant dans la Métropole

Situés dans les 5 premiers déciles de RFR/part

## Anciens véhicules

- Crit'Air 4
- Crit'Air 5
- Non Classés

- Mis à la casse
- Revendus (Sauf pour accès à un vélo)

Possédés depuis au moins 2 ans

## Nouveaux véhicules

- Pros : max 3 PL, max 5 VUL
- Particuliers : VP
- Tous : 2/3 RM, vélos type cargo/longtail / adaptés handicap

- Neufs ou d'occasion
- Achat ou LLD (min 2 ans) ou LOA

- GNV
- Hydrogène
- Electrique
- Essence Crit'air 1 (occasion)

Pour les VP, critères de poids

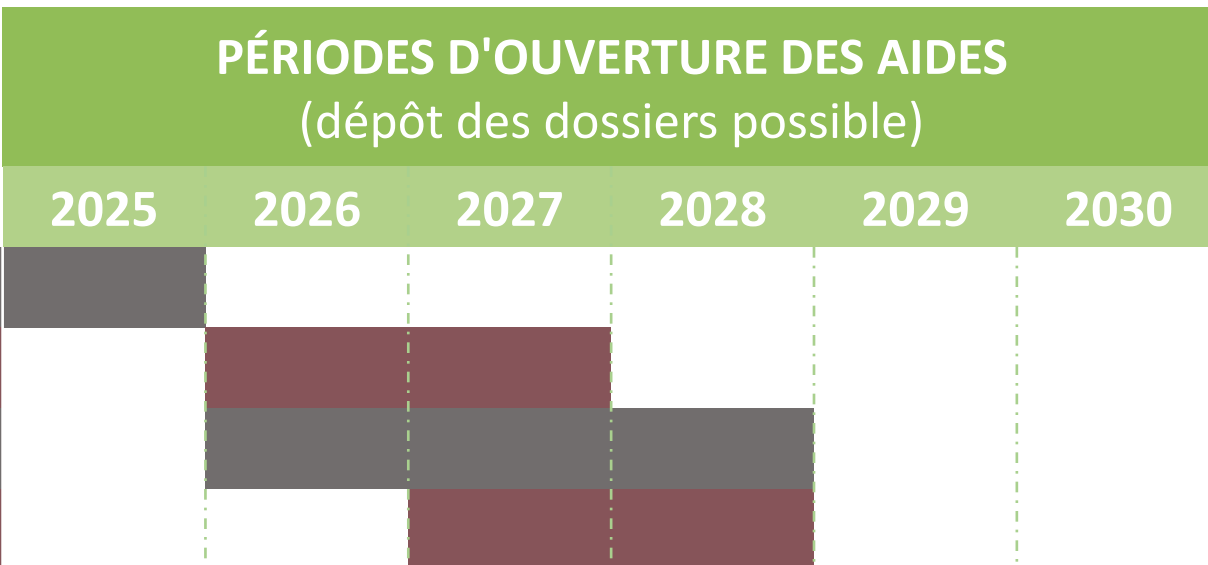
- Électrique : poids à vide < 2 T
- Autre : poids à vide < 1,6 T

**Cumulables avec les aides de l'État** (bonus écologique, aide au rétrofit)  
Travail en cours sur une convention avec la Région pour permettre une complémentarité avec leurs aides (aide PMFE ou chèque vert, aide vélo)

# Temporalité des aides de la Métropole à la conversion et à l'adaptation des véhicules (rétrofit)



PL / VUL / bus / cars
PL / VUL / bus / cars
VP / 2 RM / 3 RM
VP / 2 RM / 3 RM



# Compte mobilité

Aide qui sera construite en 2025, pour une ouverture en 2026.

Il s'agira d'un portefeuille numérique attribué aux particuliers (conditions d'éligibilité à définir), utilisable pour payer des services de mobilité alternative.

Exemples d'utilisation :

- abonnements de transports en commun,
- location de vélos libre-service,
- autopartage,
- réparation de vélo ou de trottinette,
- achat de petit équipement (casque, lampe...).

# Dérogations

## Exemptions nationales (permanentes et automatiques)

Véhicules d'intérêt général

Véhicules du ministère de la défense

Véhicules portant une carte permettant le stationnement pour personnes handicapées

Véhicules des services publics de transport en commun (temporaire)

## Demandes de Pass 24 : en ligne ou par téléphone

Attribuées pour une durée de 3 ans,  
renouvelables une fois

## Demandes de dérogations locales :

- en ligne (accompagnement MHDD/ALEC possible) <https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/demande-de-derogation-locale-pour-une-zone-a-faibl>
- ou par courrier (Direction CTE MGN)

## Dérogations locales complémentaires

Pass ZFE 24h : accès à tout véhicule dans la limite de 24 visites de 24h par an

Véhicules transportant une personne en rdv médicaux (traitements lourds)

Véhicules pour les services d'aide à domicile

Véhicules d'entreprises en procédure de sauvegarde / redressement judiciaire

Véhicules en cours de remplacement si délais importants pour la livraison des véhicules

Véhicules des associations et entreprises solidaires d'utilité sociale (ESUS)

Véhicules des associations de sécurité civile

Véhicules d'approvisionnement des marchés de la MGN ou de distribution de denrées en circuit court

Véhicules transportant des matières dangereuses

Véhicules spécialisés VASP, laveuses, balayeuses, citernes, bennes, bétonnières, porte-engins, véhicules frigorifiques, convois exceptionnels, immatriculations garage

Véhicules utilisés dans le cadre d'événements ou de manifestations de type festif, économique, sportif ou culturel

Véhicules portant une carte grise « collection »



## PLAN CLIMAT-AIR-ÉNERGIE TERRITORIAL



AMÉLIORER LA QUALITÉ DE L'AIR AVEC  
UNE ZONE À FAIBLES ÉMISSIONS (ZFE-m)

## Contacts

**Métropole du Grand Nancy**

[myriam.planque@grandnancy.eu](mailto:myriam.planque@grandnancy.eu)

[adrien.rhein@grandnancy.eu](mailto:adrien.rhein@grandnancy.eu)

**Agence Locale de l'Énergie  
et du Climat (ALEC)**

03 83 37 25 87

**Maison de l'Habitat et du  
Développement Durable (MHDD)**

03 54 50 20 40

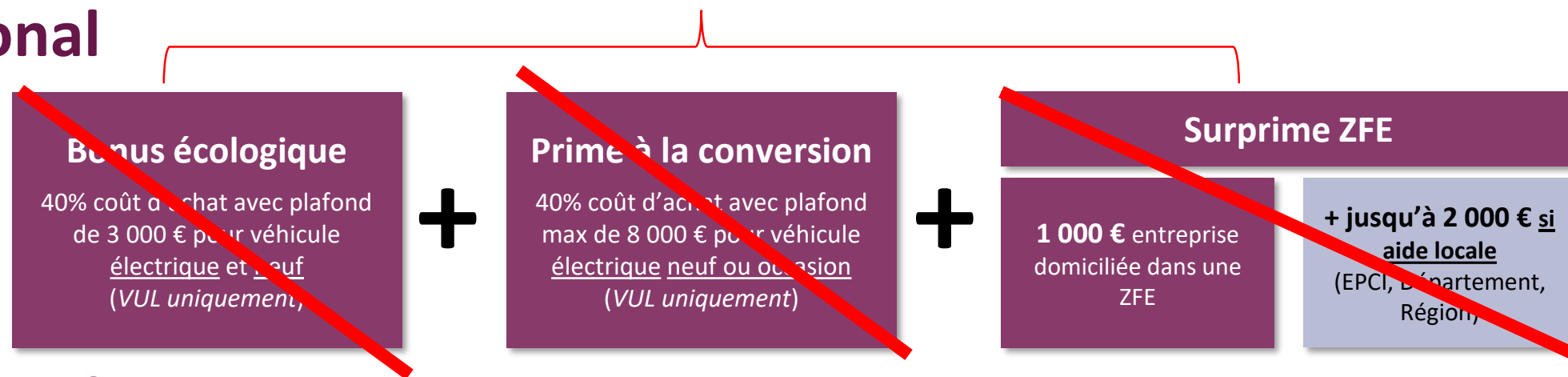




# Dispositifs de droit commun – VUL / PL

Mise en place d'un nouveau dispositif de soutien à l'acquisition de VUL / PL, basé sur les CEE

## National



## Régional

Reprise du dispositif à l'été 2025



## Aides à l'acquisition véhicule - PROFESSIONNEL

Type de véhicule	Motorisation	Montant de l'aide	Plafond de l'aide
PL ≥ 3,5 T Autobus / autocars	GNV (hors GNL)	15% du coût d'achat hors taxes	15 000 €
	Electrique / H2		30 000 €
VUL < 3,5 T	Essence Crit'Air1 (occasion)	15% du coût d'achat hors taxes	3 000 €
	GNV (hors GNL)		
	Electrique / H2		
Vélos cargo	Musculaire	20% du coût d'achat hors taxes	3 000 €
	Electrique		
2/3 roues moteur (<50cm <sup>3</sup> , <4kW)	Electrique	Forfaitaire : 500 €	
	Essence Crit'Air1 (occasion)		
2/3 roues moteur (<125cm <sup>3</sup> , <11kW)	Electrique	Forfaitaire : 1 000 €	
	Essence Crit'Air1 (occasion)		
VP	Essence Crit'Air 1 (occasion)	Forfaitaire : 2 000 €	
	Electrique		


**Communes uniquement**

## Aides à l'adaptation véhicule - PROFESSIONNEL

Type de véhicule	Motorisation	Montant de l'aide	Plafond de l'aide
PL ≥ 3,5 T	GNV (hors GNL)	40 % du coût d'adaptation	4 000 €
	Electrique / H2		8 000 €
VUL < 3,5 T	GNV (hors GNL)	40 % du coût d'adaptation	2 000 €
	Electrique / H2		4 000 €